

# Transmission de procédure

jeu. 26/02/2026 09:42

À : accueil.tj-thionville@justice.fr <accueil.tj-thionville@justice.fr>;

Cc : Pierre Heine <heine.pierre@gmail.com>; Commune de Metzervisse <commune@metzervisse.fr>;

Bonjour,

Je souhaiterais connaître la marche à suivre concernant une procédure que je souhaite entamer contre un agriculteur sur la commune de Metzervisse.

J'ai plusieurs infractions susceptibles d'être relevées :

natif 4572 : D : non respect du PLU ( urbanisme )

natif 3415 : C/5 : entrave volontaire à l'écoulement des eaux ( environnement )

natif 6032 : C/2 : non respect arrêté municipal ( code pénal )

Je suis commissionné et assermenté urbanisme.

Je dois auditionner le mis en cause pour l'infraction C/5 en environnement et j'ai cru comprendre que les procédures d'urbanisme devaient être transmises au Parquet de METZ.

Pouvez vous me dire si je dois faire une procédure complète avec tous les natifs ou plusieurs séparées et à qui je transmets la ou les procédures SVP?

--

Cordialement

Nicolas ROQUEL

**Garde Champêtre**

**Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF**